



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le 1er projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiments accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 9 JUIN 2022 À COMPTER DE 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

LE PROJET DE RÈGLEMENT CONTIENT DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au st-cypriendenapierville.com

Les intentions contenues dans ce projet de règlement sont les suivantes :

-Augmenter la superficie maximale des garages privés isolés ainsi que de la hauteur des portes de garage à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain.

-Modifier le règlement de zonage pour permettre de joindre un gazebo à une remise sur le territoire de la municipalité

-Les modifications contenues dans ce projet de règlement couvrent l'ensemble du territoire de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE, CE 19 MAI 2022.

James L.Lacroix
Directeur général
& greffier-trésorier